



REDD+ et Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité 2020

Encourager les synergies dans le cadre des initiatives internationales de conservation des forêts

Auteurs: Lera Miles^a, Kate Trumper^a, Matea Osti^a, Robert Munroe^a, Catalina Santamaria^b

Messages clés

- Certains pays souhaitent identifier les domaines et activités présentant une synergie entre le mécanisme REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (« Objectifs d'Aichi »). Ce document d'orientation en résume les principales options et restrictions.
- Très souvent les activités REDD+ contribuent à réaliser les Objectifs d'Aichi et réciproquement, mais pas dans tous les cas. Certaines initiatives nationales REDD+ illustrent déjà ce constat.
- Les modalités de planification et de mise en œuvre de ces actions sont essentielles pour déterminer le degré de réalisation des synergies. Les possibilités incluent l'établissement de priorités communes, les processus de planification et de zonage des terres ainsi que l'évaluation de l'incidence des interventions sur le carbone et la biodiversité.
- Le respect et la prise en compte des garanties de Cancún permettront à la REDD+ de participer davantage à la réalisation des Objectifs d'Aichi. Ces garanties encouragent les activités REDD+ qui sont compatibles avec la conservation des forêts naturelles et de la biodiversité biologique, impliquent réellement les peuples autochtones et les communautés locales, et abordent les autres questions importantes.
- La mise en œuvre de la REDD+ ne devrait pas permettre de réaliser tous les Objectifs d'Aichi, ceux-ci ne se limitant pas à la forêt et son rôle dans l'atténuation des changements climatiques.
- La REDD+ pourrait parfois entraver la réalisation des Objectifs d'Aichi si la pression exercée sur les zones forestières était déplacée hors des frontières nationales ou dans les autres écosystèmes, sauf si l'on empêche cette « fuite ».
- La planification conjointe de la mise en œuvre et de la réalisation REDD+ des Objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pourrait aider les pays à élaborer des approches rentables et complémentaires concernant l'atténuation des changements climatiques et la conservation de la biodiversité.

^a Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement

^b Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

1. Introduction

Reconnaissant les nombreux rôles de la forêt, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à la CDB se sont employées à résoudre les incidences de la dégradation et de l'appauvrissement des forêts. Par le biais de la CDB, les pays ont convenu des « Objectifs d'Aichi », notamment des objectifs ambitieux pour la conservation, l'utilisation durable et la restauration des zones forestières. Par le biais de la CCNUCC, les pays discutent actuellement d'un mécanisme financier visant à encourager la REDD+ (réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement ; rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier).

En octobre 2010, les Parties à la CDB ont adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (un cadre d'action sur la biodiversité limité dans le temps) et les 20 Objectifs d'Aichi. Ces derniers couvrent des objectifs très variés, notamment la conservation des écosystèmes marins et terrestres, l'accès aux ressources génétiques et leurs bénéfices, ceux-ci incluant la contribution à l'atténuation et l'adaptation aux changements

climatiques¹. Il s'agit d'objectifs mondiaux mais la mise en œuvre des réalisations s'effectue principalement au niveau national, infranational et local. Le Plan stratégique est adapté principalement à l'échelon national par le biais de Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) élaborés par les Parties à la CDB.

Le mécanisme REDD+ vise avant tout à réguler le climat grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la séquestration du carbone par les forêts. Cependant, les Parties ont également convenu que les actions REDD+ doivent tenir compte des différents rôles joués par les forêts et les autres écosystèmes². ce qui pourrait impliquer l'examen des bénéfices et des risques relatifs à ces fonctions. La REDD+ a la capacité de générer des bénéfices importants en matière de conservation de la biodiversité et de garantir la prestation de services écosystémiques (régulation de l'eau, prévention de l'érosion des sols, fourniture de produits forestiers ligneux et non ligneux, etc.). Toutefois, elle pourrait aussi poser quelques problèmes dans le domaine de la biodiversité. Par exemple, si on empêche la conversion des forêts en terre agricoles sans s'attaquer aux facteurs responsables de la conversion, d'autres écosystèmes risquent d'être menacés. Les bénéfices et les risques que présentent les interventions dépendent

Encadré 1 : identification des garanties REDD+ dans l'appendice I de la décision 1/CP.16²

En exécutant les activités visées au paragraphe 70 de la présente décision, il faudrait promouvoir les garanties ci-après et y adhérer :

- (a) Nécessité de veiller à ce que les activités viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ou soient compatibles avec ces objectifs ;
- (b) Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales ;
- (c) Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
- (d) Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, aux activités visées aux paragraphes 70 et 72 de la présente décision ;
- (e) Mesures qui soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités visées au paragraphe 70 de la présente décision ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres bénéfices sociaux et environnementaux³ ;
- (f) Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion ;
- (g) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.



du type d'activité REDD+ entrepris, de l'approche adoptée pour sa mise en œuvre ainsi que du type et de l'état des forêts concernées⁴. La **figure 1** fournit des exemples de possibilités et de risques en matière de biodiversité.

En 2010, les Parties à la CCNUCC ont reconnu les bénéfices et les risques sociaux et environnementaux que présente le mécanisme REDD+ et ont convenu d'encourager et de soutenir les « garanties de Cancún » en matière de REDD+ (Voir **encadré 1**). La garantie (a) recommande que les activités REDD+ viennent en complément des objectifs des conventions et des accords internationaux pertinents (dont la CDB) ou soient compatibles avec ces objectifs. La garantie (e) aborde directement la question de la biodiversité, en demandant que les mesures REDD+ soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique. Le passage le plus normatif de cette garantie stipule que les activités REDD+ ne doivent pas se prêter à une conversion des forêts naturelles. Si les garanties sont appliquées convenablement, la REDD+ devrait générer de nombreux bénéfices avec un minimum de risques.

Le présent document analyse le degré de complémentarité et de synergie des activités menées dans le cadre des deux Conventions et illustre, au moyen d'études de cas, les initiatives prises par les pays en développement à cet égard. Les pays en développement ont majoritairement ratifié la CCNUCC et la CDB (ils peuvent donc volontairement participer à la REDD+) et se sont engagés à progresser afin d'atteindre les Objectifs d'Aichi. Comme il a été reconnu dans la décision XI/19 de la CDB⁵, il peut s'avérer utile

pour les pays d'identifier et d'encourager les synergies entre les activités menées dans le cadre de la REDD+ et des Objectifs d'Aichi (voir **encadré 2**). En faisant progresser les deux séries d'objectifs, les politiques peuvent se révéler rentables en termes de dépenses et d'affectation des terres.

Si les responsabilités de mise en œuvre de la REDD+ et de la CDB incombent à des ministères différents (ou à plusieurs départements au sein des ministères), la coordination des tâches peut contribuer à renforcer les synergies potentielles et minimiser les litiges. Il en va de même pour la coordination transsectorielle, plus vaste, avec les ministères responsables de l'agriculture, de l'énergie, des infrastructures et des ressources extractives. La coordination peut s'avérer particulièrement fructueuse lors de l'élaboration des politiques, de l'échange des informations et des consultations avec les parties prenantes. En l'absence de coordination politique, les décisions en matière de REDD+ pourraient limiter les options de mise en œuvre réalisables dans le cadre des Objectifs d'Aichi, et réciproquement. Le recueil, la gestion et le partage complémentaires des informations pourraient améliorer les données sur les forêts, la biodiversité et les autres priorités nationales qui influenceront sur les décisions relatives à l'utilisation des terres. Par exemple, certains pays ont entrepris d'analyser les lacunes de la couverture des priorités de biodiversité par le système des zones protégées existant. Les résultats pourraient être utiles dans le domaine de l'aménagement du territoire pour la REDD+, qui présente également des bénéfices en matière de conservation de la biodiversité.

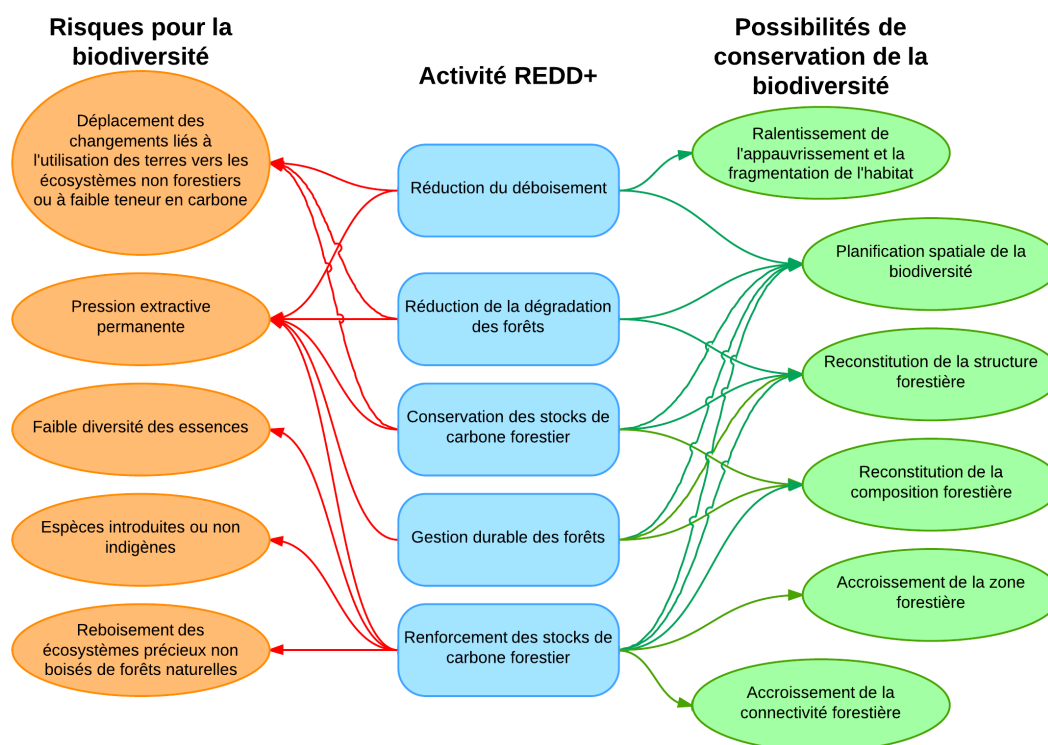


Figure 1 : Principaux bénéfices et risques relatifs à la conservation de la biodiversité dans le cadre des cinq activités REDD+⁶;
 Dans chaque cas, la probabilité dépend de l'approche utilisée.

Encadré 2 : établir des liens entre les mesures de planification de l'atténuation des changements climatiques et les Objectifs d'Aichi

La Stratégie nationale REDD-Plus des Philippines vise à renforcer les capacités d'adaptation des communautés, accroître la résilience écologique de l'écosystème naturel face aux changements climatiques et optimiser les possibilités d'atténuation vers le développement durable. Elle définit trois priorités : le développement rural, la séquestration du carbone et la conservation de la biodiversité. Elle adopte des approches de développement REDD+ à l'échelle des bassins hydrographiques, de l'écosystème naturel et des paysages afin d'en garantir les nombreux bénéfices. Pour en savoir plus sur la stratégie et le Programme ONU-REDD aux Philippines, consultez: www.un-redd.org/tabid/6897/Default.aspx

Dans le cadre du projet REDD-PAC financé par l'Initiative internationale pour le climat (ICI) du gouvernement allemand, le Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se prépare à débiter une collaboration avec les parties prenantes aux Philippines fin 2013. L'objectif est d'analyser les possibilités d'utiliser les actions d'atténuation des changements climatiques telles que REDD+ pour progresser vers les Objectifs d'Aichi de 2020. Cela nécessitera de mieux comprendre la répartition spatiale de la biodiversité et des services écosystémiques dans le pays, de démontrer comment il est possible d'utiliser ces données pour planifier des activités REDD+ qui contribuent à la conservation de la diversité biologique, et d'évaluer la possibilité d'utiliser les résultats des analyses pour identifier les indicateurs permettant de rendre compte des progrès réalisés vers l'atteinte des Objectifs d'Aichi. L'identification de liens entre les activités REDD+ et les Objectifs d'Aichi lors des étapes de planification de la REDD+ aux Philippines pourrait donner lieu à des approches de conservation des forêts plus rentables, en appui aux objectifs fixés dans le cadre des deux Conventions.

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (décision X/2 de la CDB)	Éléments REDD+ (décision 1/CP.16 de la CCNUCC) (activités, directives et garanties)
5: D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.	<i>Réduction des émissions dues au déboisement.</i> <i>Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts.</i> <i>Conservation des stocks de carbone forestier.</i>
7: D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.	<i>Gestion durable des forêts.</i> Les activités REDD+ doivent être compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique et inciter à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes.
11: D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement.	<i>Conservation des stocks de carbone forestier.</i> <u>Les activités REDD+ doivent être conformes à l'objectif de l'intégrité environnementale et tenir compte des multiples fonctions des forêts et d'autres écosystèmes.</u>
14: D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.	<i>Conservation des stocks de carbone forestier.</i> <i>Renforcement des stocks de carbone forestier.</i> Les activités REDD+ doivent promouvoir la participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, et y adhérer.
15: D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.	<i>Réduction des émissions dues au déboisement.</i> <i>Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts.</i> <i>Conservation des stocks de carbone forestier.</i> <i>Gestion durable des forêts.</i> <i>Renforcement des stocks de carbone forestier.</i>

Tableau 1 : Synergies clés entre les cinq Objectifs d'Aichi pour la biodiversité examinés ci-dessus et les décisions de la CCNUCC en matière de REDD+⁷

2. Rapport entre la REDD+ et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

Cette section examine les cinq objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui figurent dans le tableau 1 ainsi que leurs synergies potentielles avec la planification et la mise en œuvre de la REDD+. Dans certains cas, les objectifs de la CDB et de la CCNUCC sont très similaires (p. ex. réduction de l'appauvrissement des forêts et des émissions dues au déboisement). Dans d'autres, la réalisation d'un objectif permet d'en réaliser d'autres plus facilement (ainsi, le fait de renforcer la résilience des forêts conformément à

l'objectif 15 d'Aichi réduira le risque d'inversion des économies de carbone réalisées par le mécanisme REDD+). Le **tableau 1**, extrait d'une brochure publiée conjointement par les secrétariats des Conventions⁷, examine le rapport entre la REDD+ et les cinq objectifs d'Aichi qui s'y rapportent le plus directement, mais il existe aussi des complémentarités avec d'autres objectifs : par exemple, l'inclusion de la restauration des mangroves dans la stratégie REDD+ d'un pays pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif 6 sur la gestion durable des poissons, des invertébrés et des plantes aquatiques. Dans cette section, nous nous en tiendrons aux objectifs répertoriés dans le **tableau 1**.

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

Objectif 5

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Il existe une corrélation évidente entre l'objectif qui consiste à réduire l'appauvrissement des forêts naturelles et la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des zones boisées. Par exemple, les forêts tropicales humides affichent une forte teneur en carbone par hectare. Dans ce cas, les actions destinées à réaliser l'objectif 5 et celles visant la réalisation de la REDD+ se complèteraient mutuellement. Cependant, si on ne s'attaque pas aux facteurs responsables de l'appauvrissement, la dégradation et la fragmentation des habitats, les processus tels que l'expansion agricole risquent de s'étendre aux autres habitats naturels ou aux forêts qui ne constituent pas la priorité des activités REDD+.

Lorsqu'il s'avère que la mise en œuvre d'une politique permettra de réduire le déboisement plutôt que d'y mettre fin immédiatement, elle peut être élaborée de manière à privilégier la protection des forêts qui sont importantes pour la conservation de la biodiversité, soit en raison du nombre d'espèces qui y vivent soit en raison de leur proximité avec les autres zones d'habitat naturel.

Lors de la hiérarchisation des activités REDD+, les pays peuvent vouloir se concentrer sur la conservation des forêts à forte valeur écologique. Cela pourrait impliquer de sélectionner des zones pilotes pour les actions précoces ou de privilégier les investissements REDD+ nécessairement limités à long terme. Il faudra équilibrer les bénéfices potentiels qu'offre la biodiversité,

et les autres coûts et bénéfices que présente la sélection de zones différentes, notamment en matière d'atténuation des changements climatiques.

La planification de la SPANB et de la REDD+ nécessite des informations sur les tendances antérieures relatives à l'étendue et à l'état des forêts ainsi que les facteurs responsables de leur appauvrissement, de leur dégradation et de leur fragmentation, sans oublier des plans d'action pour y remédier. De plus, une meilleure compréhension de la valeur relative du carbone et de la biodiversité dans les forêts favorise une prise de décision éclairée concernant les priorités d'action. Le Programme ONU-REDD a aidé des pays (République démocratique du Congo⁸, Indonésie⁹, Nigeria¹⁰ and Tanzanie^{11,12}) à cartographier les liens entre la biodiversité et les stocks de carbone forestier (voir **encadré 3**), ainsi que des informations sur les pressions, les autres valeurs et les zones susceptibles d'accueillir des activités REDD+.

Objectif 7

D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Les mesures visant à soutenir la durabilité et l'efficacité de la production et la consommation des produits forestiers contribuent généralement à l'atteinte des objectifs de la CDB et de la REDD+. Les travaux portant sur la gestion forestière efficace en matière de carbone et de biodiversité, tels que les directives élaborées par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)¹³, sont nombreux mais les autres études spécifiques aux pays pourraient s'avérer utiles. Dans le domaine de la production de bois d'œuvre par exemple, des approches de gestion forestière pourraient être évaluées, qui permettent de réduire les émissions de carbone



Encadré 3 : Utilisation des données spatiales en appui aux décisions concernant les garanties et les bénéfices multiples de la REDD+ en Tanzanie

Le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie est impliqué dans la REDD+ depuis 2008, année où il a bénéficié du soutien financier bilatéral de la Norvège afin de démarrer l'initiative dans son pays. Grâce au soutien multilatéral du Programme ONU-REDD depuis 2009, la Tanzanie a pu lancer son propre Programme national ONU-REDD.

En 2013, le gouvernement a élaboré deux documents attestant de l'importance des garanties de Cancún et de l'analyse des différents bénéfices de la planification de la REDD+. La Stratégie nationale REDD+, consultable à l'adresse (www.reddtz.org) (en anglais), stipule que les activités seront mises en œuvre conformément aux garanties de Cancún. La version préliminaire des garanties nationales souligne que les activités REDD+ doivent être élaborées de manière à préserver ou renforcer la biodiversité et les services écosystémiques. Elle indique également que l'Initiative REDD+ doit se conformer à tous les traités, conventions et accords internationaux, sociaux, environnementaux, culturels et relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés par la Tanzanie.

Au cours du premier semestre 2013, le Programme ONU-REDD a épaulé les membres du Tanzania Forest Service (TFS), de la Sokoine University of Agriculture (SUA) et du Forestry Training Institute (FTI) - Olmotonyi en renforçant leur capacité en matière d'analyse cartographique et spatiale. Les cartes qui ont été élaborées sont destinées à étayer les évaluations des bénéfices de la REDD+ à l'échelle nationale et contribuent aux plans REDD+ en tenant compte des garanties. La majorité de ces cartes sont en rapport avec les Objectifs d'Aichi. Par exemple, la cartographie de la répartition des principaux couloirs biologiques facilite l'identification des forêts permettant de relier des zones d'habitat naturel qui seraient autrement isolées (figure 2). Pour en savoir plus sur le Programme ONU-REDD en Tanzanie, consultez : www.un-redd.org/tabid/1028/Default.aspx (en anglais).

et d'améliorer la séquestration de carbone en encourageant la croissance des forêts à forte biomasse, en minimisant les déchets ligneux lors de la récolte du bois, en réduisant les dommages causés aux sols et aux arbres grâce à une exploitation à faible impact et en encourageant la reconstitution rapide des stocks de carbone après la récolte de bois ou autre perturbation. Il est possible d'équilibrer la vitesse et le volume de la séquestration de carbone et la conservation de la biodiversité¹⁴: les interventions qui s'avèrent problématiques pour la biodiversité pourraient inclure la plantation d'arbres à croissance rapide dont l'espèce a été introduite, ainsi que l'élimination de la croissance du sous-bois afin de décourager toute concurrence avec les jeunes plants. Les garanties de Cancún concernées tiennent compte de la conversion des forêts naturelles en forêts plantées et préconisent la compatibilité des activités REDD+ avec la conservation de la biodiversité (voir **tableau 1**).

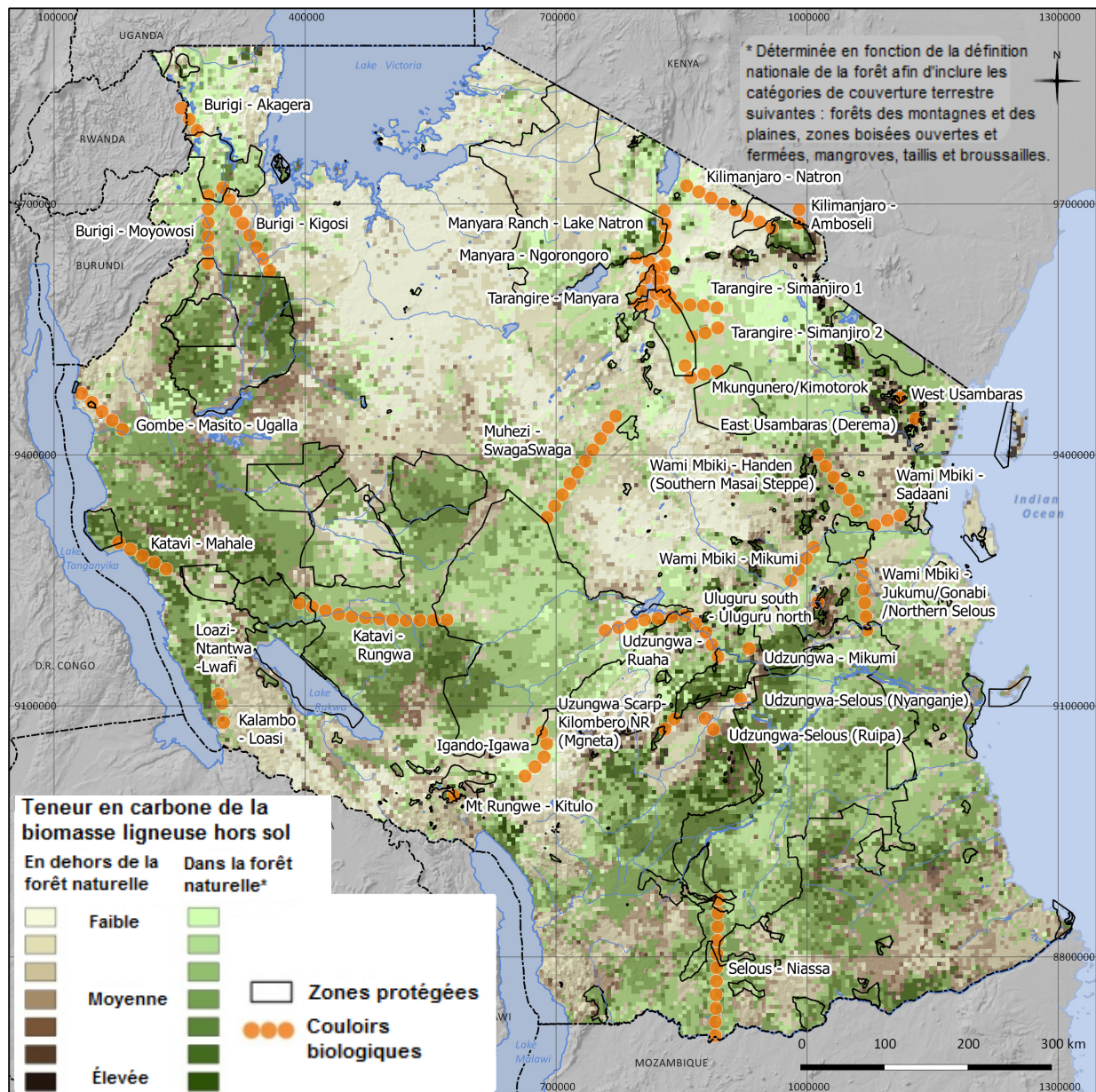
L'élaboration commune de politiques forestières dans le cadre des SPANB et du mécanisme REDD+ pourrait permettre d'encourager les pratiques optimales, telles que l'exploitation à faible impact, capables de réduire de moitié les pertes de carbone par rapport à une exploitation forestière assurée par des équipes non qualifiées et non encadrées¹⁵. La REDD+ pourrait avoir des retombées particulièrement positives

Objectif 11

D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

L'objectif 11 exige l'expansion du réseau des zones protégées ainsi que leur gestion efficace et équitable tandis que les garanties de Cancún demandent que les activités REDD+ « incitent à protéger et à conserver les forêts naturelles et les services rendus par leurs écosystèmes ». La « conservation des stocks de carbone

Cette carte indique l'emplacement de certains des principaux couloirs biologiques de Tanzanie où la végétation naturelle facilite le déplacement de la faune entre les zones protégées. Ces couloirs permettent d'élargir l'habitat des espèces et de favoriser le mélange du capital génétique des diverses populations, entretenant ainsi la santé des écosystèmes protégés sur le long terme. De nombreux couloirs biologiques qui figurent sur la carte sont menacés par l'agriculture, l'élevage et les autres activités. Les activités REDD+ en matière de réhabilitation ou de protection pourraient aider à préserver ces zones essentielles.



Sources des données:
 Forêt naturelle : NARFORMA, 2013, « NARFORMA land-use/land-cover Map 2010 ».
 Carbone de la biomasse ligneuse : NARFORMA, 2013, « NARFORMA woody biomass only, 5Km preliminary dataset based on field data ».
 Couloirs biologiques : d'après les informations disponibles à l'adresse tzwildlifecorridors.org.
 Site Constitué en mai 2013.
 Réserves forestières : Tanzania Forest Service, 2013. Forest Reserves of Tanzania.
 Zones protégées : UICN et PNUE-WCMC (2010), Base de données mondiales sur les aires protégées (WDPA) Cambridge, R.-U. PNUE-WCMC Disponible à l'adresse www.protectedplanet.net.

Projection catographique : WGS84/UTM Zone 36S
 Carte élaboré par le Tanzanian Forest Service (TFS), LE PNUE-WCMC, la FAO, la Sokoine University of Agriculture (SUA) et le Forestry Training Institute(FTI).
 Date : mai 2013

Figure 2 : principaux couloirs biologiques relatifs aux zones protégées, aux forêts naturelles et aux stocks de carbone de la biomasse ligneuse.

forestier » a une finalité différente de celle de la conservation de la biodiversité mais il existe une possibilité évidente de synergie.

Le fait d'établir, d'élargir et d'améliorer l'efficacité de la gestion des zones forestières protégées pourrait constituer une option valable pour le mécanisme REDD+. La seule désignation des zones peut conférer une certaine protection contre le déboisement. Cependant, en l'absence d'investissements suffisants dans la gestion, d'importantes pertes de carbone forestier peuvent continuer de se produire^{16,17}. Certains pays ont d'ores et déjà inclus des investissements en faveur des zones protégées dans leur plan REDD+¹⁸.

Le soutien financier en faveur de la conservation des stocks de carbone dans les forêts intactes pourrait s'avérer particulièrement important pour les pays admissibles à la REDD+ qui disposent d'importants stocks de carbone forestier et enregistrent de faibles taux de déboisement. En l'absence de mesures incitant ces pays à préserver leurs forêts, ils risquent de devenir la cible d'une fuite internationale qui menacerait la réussite mondiale de la REDD+ en matière d'atténuation des changements climatiques.

Les mesures permettant de réaliser l'objectif 11 et de conserver les stocks de carbone incluent :

- La désignation de zones protégées au sein des forêts présentant une importance particulière pour la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes, ou comprenant des types de forêts actuellement sous-représentés dans les zones protégées.
- La désignation de zones visant à accroître les liens écologiques entre les zones d'habitat naturel.
- Le recours aux catégories de zones protégées qui permettent une utilisation locale des terres compatible avec la conservation, telles que les zones protégées par les communautés ou les zones autochtones¹⁹. Cette mesure serait conforme aux garanties de Cancún sur les droits et la participation des communautés autochtones et locales ainsi qu'à l'objectif de la CDB exigeant la gestion équitable des zones.

La désignation de zones protégées et l'amélioration de la gestion ne sont pas les seules composantes de la réussite de la REDD+. Si l'on réduit le déboisement au sein d'une zone protégée sans pour autant chercher à remédier aux pressions liées à la nouvelle utilisation des terres, le déboisement peut se déplacer dans d'autres zones²⁰. Ce problème de « fuite » s'applique à n'importe quel projet REDD+ sur site et constitue un véritable risque, sauf si des actions parallèles sont mises en place pour limiter les facteurs de déboisement ou si une forte proportion des forêts menacées dans un pays relèvent des zones protégées. Cependant, la mise en place de ces mesures peut être relativement simple car de nombreux pays disposent déjà des cadres juridiques et institutionnels suffisants pour la désignation et la gestion des sites²¹.

Des enseignements utiles sur la réussite des approches de gestion des sites pourraient être tirés de l'expérience des communautés locales participant aux projets REDD+, notamment dans le cadre des marchés volontaires du carbone²² ainsi que des évaluations de l'efficacité des zones protégées menées dans le cadre du Programme de travail relatif aux zones protégées élaboré au titre de la CDB.

Objectif 14

D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

Les activités REDD+ les plus directement en rapport avec la restauration et la sauvegarde des services essentiels rendus par les écosystèmes (forestiers) sont le renforcement et la conservation des stocks de carbone forestier (voir **tableau 1**). Il existe un lien évident avec la garantie REDD+ sur l'incitation à protéger et à conserver les forêts naturelles et les services rendus par leurs écosystèmes. L'objectif de la CDB couvre également les autres écosystèmes et les pays peuvent souhaiter leur consacrer des efforts de conservation particuliers afin de garantir leur protection contre les changements liés à l'utilisation des terres déplacées en raison de la réduction du déboisement.

La compréhension des priorités et des besoins locaux ainsi que la clarification du régime foncier et des autres droits peuvent s'avérer essentielles pour garantir l'équité et l'efficacité des interventions, sans oublier le partage équitable des bénéfices qu'elles offrent. Les deux Conventions soulignent l'importance de la participation des parties prenantes. Les opinions des communautés locales et autochtones sont indispensables pour identifier les services essentiels au bien-être des hommes, tels que la régulation des inondations ou la fourniture de produits forestiers non ligneux. Les femmes, en particulier, peuvent jouer un rôle crucial dans la gestion durable des services écosystémiques. En général, l'utilisation locale de la forêt et des produits forestiers non ligneux, ainsi que les connaissances dans ce domaine, varient fortement en fonction du sexe. Il est donc nécessaire d'identifier les services écosystémiques qu'utilisent les femmes et les hommes. En s'assurant que le mécanisme REDD+ protège ou restaure les services précieux au niveau local, il est possible d'accroître la pérennité des initiatives et de réduire les risques d'inversion.

Les consultations communautaires sur la définition des services essentiels et les analyses spatiales sur leur répartition peuvent être réalisées aux fins de la REDD+ ou de la CDB. Les agences nationales compétentes peuvent donc partager les résultats et éviter les doubles emplois. Par exemple dans certains pays, le Programme ONU-REDD soutient le processus participatif de hiérarchisation des bénéfices la cartographie des services écosystémiques spécifiques⁹, et l'identification des possibilités de restauration des forêts⁹ (Les activités du Programme ONU-REDD sont également en cours pour le Paraguay).

Objectif 15

D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Il s'agit du seul objectif d'Aichi qui fasse explicitement référence au rôle des écosystèmes dans la régulation climatique grâce à la séquestration et au stockage du carbone. Soulignant l'importance de la résilience des écosystèmes afin de conserver les stocks de carbone, il est en adéquation avec la garantie de Cancún sur la réduction des risques d'inversion. Il fait aussi clairement référence au double rôle de la résilience des écosystèmes dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques. La résilience des stocks de carbone forestier face aux changements climatiques est indispensable pour la viabilité à long terme du mécanisme REDD+. D'après un examen du Programme ONU-REDD, il est avéré que les écosystèmes forestiers intacts ont une plus grande résilience que les écosystèmes dégradés ou fragmentés²³. Les forêts intactes conservent donc une plus grande quantité de carbone sur des périodes plus longues. Par conséquent, la réduction de la dégradation des forêts contribue à la réalisation de l'objectif 15. Des données probantes indiquent que les forêts naturelles peuvent avoir une plus grande résilience que les forêts plantées. Cela signifie que la mise en œuvre de la REDD+ conformément à la garantie de Cancún sur la forêt naturelle contribuera également à la réalisation de l'objectif 15. Des essais sur le terrain des méthodes susceptibles de renforcer la résilience des écosystèmes forestiers pourraient s'avérer très utiles pour la mise en œuvre de la REDD+ et de la CDB.

Bien que toutes les activités REDD+ soient pertinentes (voir **tableau 1**), le renforcement des stocks de carbone forestier peut

contribuer le plus largement à l'objectif quantitatif en matière de restauration des écosystèmes. Il est possible d'accroître la résilience de ces nouveaux stocks de carbone forestier face aux changements climatiques et aux événements extrêmes en sélectionnant des approches de reboisement qui donnent lieu à des écosystèmes dotés de caractéristiques plus naturelles (bosquets composés d'arbres divers et d'âges différents dans la forêt tropicale) ainsi que des sites jouxtant les zones de forêt naturelle existantes. Cette proximité peut faciliter le déplacement des espèces animales et végétales en fonction des changements climatiques, ainsi que le repeuplement dans les zones où des événements extrêmes ou d'autres pressions ont entraîné la disparition de certaines espèces^{24, 25}.

Le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (GPFLR) est à la tête d'une initiative mondiale qui vise à restaurer 150 millions d'hectares de paysages forestiers dégradés d'ici 2020, ce qui procurerait un avantage estimé à plus de 80 millions de dollars US par an aux économies rurales²⁶.

3. Possibilités de renforcement des synergies

De nombreuses parties prenantes, notamment les ministères des gouvernements, la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales peuvent aider à garantir le renforcement mutuel des activités de REDD+ et de biodiversité. Les décideurs de la REDD+ et de la SPANB, en particulier, peuvent trouver utile d'examiner les possibilités suivantes :

- Promouvoir la coordination intersectorielle : les interlocuteurs de la CDB et de la REDD+ et les organismes chargés de la mise en œuvre peuvent vouloir communiquer entre eux et se consulter quant au partage des informations et à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.
- Examiner les directives et les processus nationaux existants relatifs aux forêts et la biodiversité lors de l'élaboration des stratégies nationales REDD+, en particulier concernant la prise en compte et le respect des garanties pertinentes.
- Tenir compte des engagements de la SPANB en matière de planification et de mise en œuvre REDD+, par exemple en identifiant les forêts dont la conservation serait la plus bénéfique.
- Lors de la planification et la mise en œuvre de la SPANB, identifier et mettre en relief les apports et les risques potentiels des activités REDD+.
- Mettre à disposition des décideurs de REDD+ les informations sur les bénéfices et les éventuels dommages pour la biodiversité dus aux activités REDD+. Celles-ci serviront de base à l'adaptation des plans et à leur mise en œuvre afin de promouvoir et de soutenir les garanties de Cancún.



Remerciements

Les auteurs tiennent à exprimer leur gratitude pour leurs commentaires et suggestions à David Cooper (Secrétariat de la CDB-SCDB), Ian Thompson (Service canadien des forêts - SCF), Henrik Fliflet (gouvernement norvégien), Denise Martinez et Maria Sanz Sanchez (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO), Silje Haugland et Kimberley Todd (Programme des Nations Unies pour le développement - PNUD), Tim Christophersen (Programme des Nations Unies pour l'environnement - PNUE), ainsi que Cordula Epple, Monika Bertzky, Rebecca Mant, Sarah Smith et Valerie Kapos (PNUE-WCMC).

Notes de fin de page

¹ Les mesures pouvant s'avérer utiles à la mise en œuvre des objectifs et à l'évaluation des progrès sont consultables dans le document : CDB 2013. « Guides abrégés sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ». Convention sur la diversité biologique. <https://www.cbd.int/nbsap/training/quick-guides/>

² Voir le document UNFCCC/CP/2010/7/Add.1: Décision 1/CP.16

³ Compte tenu du besoin des peuples autochtones et des communautés locales en moyens de subsistance durables, ainsi que de leur interdépendance vis-à-vis des forêts dans la plupart des pays, comme le reflètent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Journée internationale de la Terre nourricière.

⁴ SCDB. REDD-plus and Biodiversity. Série technique de la CDB n° 59. Montréal, Canada: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2009. <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-59-en.pdf>

⁵ La décision XI/19 de la CDB (UNEP/CBD/COP/DEC/XI/19) « exhorte les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à mettre pleinement en œuvre les dispositions et les décisions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques d'une manière cohérente et complémentaire ». Les Parties sont également invitées à accroître leurs efforts afin de fournir des avantages directs pour la biodiversité et aux communautés autochtones et locales et de réaliser les objectifs de la CDB par le biais des activités REDD+ en « créant des synergies entre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité biologique, et les stratégies ou plans d'action nationaux [REDD+] ».

⁶ Miles, L. et Dickson, B. « REDD-plus and biodiversity: opportunities and challenges ». *Unasylva* 236. 61 (2010) : 56-63.

⁷ CDB, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et CCNUCC. Conventions de Rio. Action on Forests. Montréal, Canada : Convention sur la diversité biologique ; Bonn, Allemagne : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; Bonn, Allemagne : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2012. http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/rio_20_forests_brochure.pdf

⁸ Musampa Kamungandu, C., Mane, L., Lola Amani, P., Bertzky, M., Ravilious, C., Osti, M., Miles, L., Kapos, V. et Dickson, B. Mapping potential biodiversity benefits from REDD+. République

démocratique du Congo. Cambridge, R.-U. : PNUE-WCMC ; République démocratique du Congo : ministère de l'Environnement, de la Conservation de la nature et du Tourisme ; Kinshasa, République démocratique du Congo : Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale (OSFAC) ; et République démocratique du Congo : Programme ONU-REDD, RDC. 2012. <http://www.un-redd.org/tabid/5954/Default.aspx>

⁹ Blyth, S., Ravilious, C., Purwanto, J., Epple, C., Kapos, V., Barus, H., Afkar, H., Setyawan, A. et Bodin, B. Using spatial information to promote multiple benefits from REDD+ in Indonesia. A compendium of maps for Central Sulawesi Province. Cambridge, R.-U. : PNUE-WCMC, 2012. <http://www.un-redd.org/tabid/5954/Default.aspx>

¹⁰ Ravilious, C., Kapos, V., Osti, M., Bertzky, M., Bayliss, J.L., Dahiru, S. et Dickson, B. Carbon, biodiversity and ecosystem services: Exploring co-benefits. Nigéria : résultats préliminaires. Cambridge, R.-U. : PNUE-WCMC, 2010. <http://www.un-redd.org/tabid/5954/Default.aspx>

¹¹ Miles, L., Kabalimu, K., Bahane, B., Ravilious, C., Dunning, E., Bertzky, M., Kapos, V., Dickson, B. Carbon, biodiversity and ecosystem services: exploring co-benefits. Tanzanie. Dar es-Salaam, Tanzanie : Programme ONU-REDD (élaboré par le PNUE-WCMC, Cambridge, R.-U. et la division de la Sylviculture et de l'Apiculture, ministère des Ressources naturelles et du Tourisme, Dar es-Salaam), 2009. <http://www.un-redd.org/tabid/5954/Default.aspx>

¹² Runsten, L., Ravilious, C., Kashindye, A., Giliba, R., Hailakwahi, V., Kashaga, L.R.A., Khalid, S., Mbilinyi, B., Mwampashi, Y., Pastory, M., Mant, R., Osti, M., Crête, P., Pekkarinen, A., Leppanen, M. et Miles, L. Using spatial information to support decisions on safeguards and multiple benefits for REDD+ in Tanzania. Cambridge, R.-U. : élaboré par le PNUE-WCMC; Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie, publié par le ministère des Ressources naturelles et du Tourisme. En cours.

¹³ OIBT et UICN. Directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois. Série OIBT : politique forestière PS 17. Yokohama, Japon : Organisation internationale des bois tropicaux et Union internationale pour la conservation de la nature, 2009. http://www.ito.int/fr/policypapers_guidelines/

¹⁴ Miles, L., Kapos, V. et Dunning, E. Ecosystem services from new and restored forests: tool development. Série n°5 sur les bénéfices multiples. Cambridge, R.-U. : PNUE-WCMC (élaboré pour le compte du Programme ONU-REDD), 2010. <http://www.un-redd.org/tabid/5954/Default.aspx>

¹⁵ Sasaki, N., Putz, F.E. « Critical need for new definitions of "forest" and "forest degradation" in global climate change agreements » *Conservation Letters* 2. 5 (2009) : 226-232.

¹⁶ Achard, F., Eva, H.D., Stibig, H-J, Mayaux, P., Gallego, J., Richards, T. et Malingreau, J-P. « Determination of Deforestation Rates of the World's Humid Tropical Forests », *Science* 299. 5583 (2002) : 999-1002.

¹⁷ Scharlemann, J.P.W., Kapos, V., Campbell, A., Lysenko, I., Burgess, N.D., Hansen, M.C., Gibbs, H.K., Dickson, B. et Miles, L. « Securing tropical forest carbon: the contribution of protected areas to REDD », *Oryx* 44 (2010) : 352-357

¹⁸ Par exemple, Stratégie nationale REDD+ de l'Indonésie, Annexe 6 du R-PIN du Paraguay, 2008 ; R-PP en RDC, 2010

¹⁹ Campbell, A., Clark, S., Coad, L., Miles, L., Bolt, K. et Roe, D. « Protecting the future: Carbon, forests, protected areas and local livelihoods », *Biodiversity* 9. 3 et 4 (2008) : 117-121. http://www.unep-wcmc.org/medialibrary/2010/09/28/98ecd0c1/Campbell_2008.pdf

²⁰ Ewers, R., et Rodrigues, A. « Estimates of reserve effectiveness are confounded by leakage », *Trends in Ecology and Evolution* 23. 3 (2008) : 113-6.

²¹ Dudley, N. Protected areas as tools for REDD: an issues paper for WWF. Forest Carbon Finance Summit, 25-27 février 2010, Washington DC. WWF/Harvard Law School/Duke University : 2010. <http://www.law.harvard.edu/programs/about/pifs/symposia/fcfs/2010-fcfs-briefing-materials/dudley-final.pdf>

²² Vickers, B., Trines, E. et Pohnan, E. Community guidelines for accessing forestry voluntary carbon markets. Bangkok, Thaïlande : Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture. 2012. <http://www.fao.org/docrep/016/i3033e/i3033e.pdf>

²³ Miles, L., Dunning, E., Doswald, N. et Osti, M. A safer bet for REDD+: Review of the evidence on the relationship between biodiversity and the resilience of forest carbon stocks. Document de travail v2. Série n°10 sur les bénéfices multiples. Cambridge, R.-U. : PNUF-WCMC (élaboré pour le compte du Programme ONU-REDD), 2010. <http://www.un-redd.org/tabid/5954/Default.aspx>

²⁴ SCDB et GIZ. Biodiversity and Livelihoods: REDD+ benefits. Canada : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et Agence allemande de coopération technique (GIZ). 2011 <http://www.cbd.int/doc/publications/for-redd-en.pdf>

²⁵ Thompson, I., Mackey, B., McNulty, S. et Mosseler, A. Forest Resilience, Biodiversity, and Climate Change. A synthesis of the biodiversity/resilience/stability relationship in forest ecosystems. Série technique de la CDB n°43. Montréal, Canada : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2009. <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-43-en.pdf>

²⁶ UICN. Le mouvement de restauration des paysages approche la barre des 50 millions d'hectares avec les engagements du Costa Rica et du Salvador [communiqué de presse]. Gland, Suisse : UICN, 2012. <http://www.iucn.org/fr/presse/communiqués/?uNewsID=11607>

Crédits photos

© Monika Bertzky; © Veronica Grace; © Corinna Ravilious; © Ulf Narloch 2012

Secrétariat du Programme ONU-REDD

Maison internationale de l'environnement
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse

un-redd@un-redd.org

www.un-redd.org



PROGRAMME
ONU-REDD



Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction
des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des
forêts dans les pays en développement